

AU NORD, C'ÉTAIT...

SOUTIEN AUX SOIGNANTS

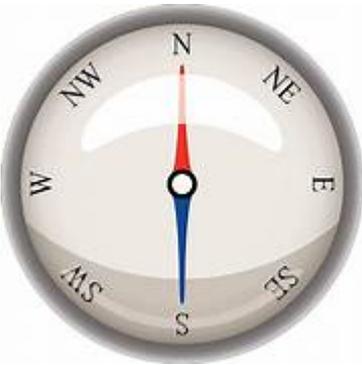


MédiaChartres soutien, **plus que jamais,**



Le titre « **Au Nord, c'était...** » fait de suite penser à une chanson de **Pierre Bachelet**, (décédé il y a juste 20 ans), et qui a laissé un inoubliable hymne au club de foot de **Lens** : <https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=au+nord+c%27%c3%a9tait+les+corons&&mid=FC43517A20C164A033FBFC43517A20C164A033FB&FORM=VAMGZC>

Pour **MédiaChartres**, il est certain que cette chanson ne fait pas l'unanimité auprès de **Jean-Pierre Gorges** (maire de Chartres et président d'agglomération), et ceci, **pour plusieurs raisons** ! En premier lieu, « **le Nom** » qui évoque chez lui une réaction épidermique (éruptions cutanées) et aigreurs d'estomac [...] (ndlr)



Nouvelle contrainte pour le projet PNE

L'aménagement du plateau Nord-Est (PNE), à Chartres, fait face à une nouvelle contrainte. L'exclusion de son volet commercial dans la périmètre Action Coeur de Ville vient d'être annulée par la cour administrative d'appel de Versailles.

Une décision, une influence forte.

C'est une nouvelle péripétie judiciaire pour le projet du plateau Nord-Est (PNE), qui concerne l'aménagement urbain prévu par la Ville de Chartres dans plusieurs années. Un autre élément lui ressemble et qui concerne aussi la même ville, la suite de l'opération qui a la caractéristique d'être un projet de Chartres, au nord. Un programme à peu près similaire de réaménagement urbain qui fait face à une situation juridique similaire à celle de l'opération de Chartres, au nord. Un programme à peu près similaire de réaménagement urbain qui fait face à une situation juridique similaire à celle de l'opération de Chartres, au nord.

La Ville PNE prévoit notamment, à l'origine, une réalisation de services résidentiels et de bureaux à caractère commercial ainsi qu'un espace dédié aux loisirs. L'ensemble devra répondre à une contrainte majeure en matière de gestion et de maintien en état des lieux. Le plan prévoit notamment le maintien de la zone commerciale existante de l'axe nord de la Rue.

Malgré ce projet déjà lancé, la justice a annulé le volet commercial. La décision est datée du 15 février 2011.

La cour administrative d'appel de Versailles (Chartres), a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011.

■ Nouvelle délimitation

Une décision, une influence forte. La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011.

La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011.

La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011.

La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011.

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

■ Volet commercial

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

■ Impact de la décision

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du PNE, qui devait être réalisé dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville. La décision est datée du 15 février 2011. »

*Et puis, il y a l'éternel projet du maire de refondre en totalité, le plateau Nord-Est (PNE) de la ville. Un projet extrêmement compliqué, qui a déjà fait l'objet de nombreux procès et déconvenues au fil du temps,, comme se plaît à le rappeler le quotidien local en date du 15/02 (page 6). Ce dernier, minimise le nouveau « revers » prononcé récemment par la cour administrative de Versailles, « Nouvelle contrainte... » ?, mais qui laisse supposer, que rien n'est impossible, fasse à l'entêtement du maire, qui vient (encore) de déposer une nouvelle plainte (une de plus à son crédit), entièrement financé avec l'argent du contribuable, « dans le cadre de la loi... », vraiment ? MédiaChartres à cherché à en savoir plus. Que révèle la loi sur le sujet :

[https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/responsabilite-et-protection-des-elus- locaux#:~:text=Ce%20dispositif%20r%C3%A9pond%20%C3%A0%20trois%20types%20de%20situation,est%20contr%C3%B4l%C3%A9%20par%20la%](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/responsabilite-et-protection-des-elus- locaux#:~:text=Ce%20dispositif%20r%C3%A9pond%20%C3%A0%20trois%20types%20de%20situation,est%20contr%C3%B4l%C3%A9%20par%20la%20)

20chambre%20r%C3%A9gionale%20des%20comptes.



Des maires ont, par le passé, été obligés de rembourser « **les frais de protections** », la justice ayant estimée qu'ils n'entraient pas dans le cadre réglementaire d'attribution !

: [https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-](https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-cholet-prive-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512)

[cholet-prive-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512](https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-cholet-prive-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512)

PLUS : Le quotidien local, pour sa part, réalise une bonne opération en début d'année, avec successivement deux pages complètes de publicités pour la piscine de Chartres « **L'Odysée** » les samedis : 11/01/ (page 8) et 04/01 (page 8), **faut-il y voir une relation (?)**

L'agglomération n'est pas en reste, avec la publication, d'un « **Best OF** » 2001/2025 du magazine **Votre Agglo #138**, intitulé « **métamorphose** »

<https://www.chartres-metropole.fr/lagglo/votre-agglo/detail/votre-agglo-hors-serie-138-fevrier-2025>

196 pages entièrement consacré aux « **bienfaits** » (...) des interventions et idées géniales, (pour majeure partie), venant des ambitions du président de **Chartres métropole**. 300 grammes -information /propagande-, qui anticipent les futures élections municipales de 2016 (toujours aux frais du contribuable) Exemple du coût de revient : maquette (photocomposition), mise en page, imprimerie, livraison, distribution... soit (**hypothèse basse**) tirage annoncé à **78 200 exemplaires** x par 3 € = **234 600** + frais divers (énoncés ci-dessus) moyenne de 2 euros par N° = **156 400 €**, pour un **prix globale de 391 000 €** (X 2 -**Votre Agglo/Votre Ville**- soit un **total de... 782 000€**) pour terminer comme ça (photos ci-



dessous), avant la poubelle !



Idem, pour le N° spécial de
« **Votre Ville** »

#249 (196 pages)

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/votre-ville/2025/votre-ville-249-fevrier-hors-serie-magazine-chartres.pdf





©

F. G.

et

Ph. L





GABEGIE !

Apologie des réalisations, mais aucune allusion aux **promesses non tenues** : reprise des appartements au dessus des commerces, transformés en réserves/reconstruction de la porte Guillaume/ remise en état des rues du centre ville//etc.





Également : abattage d'arbres tout azimut (le seul vert visible près de la Cathédrale, est désormais, celui posé sur les tables des restaurants)/ la bétonisation à outrance de la ville/ un « **endettement métrisé** » ? voté par des personnes qui, pour la plupart, ne résident pas en ville/ les perpétuels chantiers/ une circulation rendue presque impossible/ fermeture du centre de loisir « **le Rigeard** » / la multiplication des satellites, sans jamais divulguer les Noms des dirigeants et les résultats financiers (données publiques)/ l'absence du reconditionnement complet du musée/ fermeture et non sécurisation, du jardin de l'évêché/ suppression de la presque totalité des parkings de surface, au profit du privé/construction d'une mairie à la taille et goût de l'édile/ non respect de la loi **ZAN**/ une multitude de privilèges accordé à un cercle d'amis-es et proches (Famille)/ etc <https://fr.wikipedia.org/wiki/Privil%C3%A8ge>

« Tu pousses le bouchon
un peu trop loin Maurice! »



« Ne pas avoir de limite, ne pas sentir le vent tourner et les
ennuis arriver »

Moujib Kada

LA GUERRE, DES « TROIS »...

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.



Dans ce soit disant « monde civilisé » [MédiaChartres](#) retient surtout les dérives qui s'accroissent et font quotidiennement l'actualité et la une des Médias.

<https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/eure-et-loir-une-m%C3%A8re-et-son-fils-victimes-dune-attaque-au-couteau-le-suspect-hospitalis%C3%A9/ar-AA1z2Wh4?ocid=BingNewsSerp>

Les nombreux conflits : Ukraine, Palestine, Congo, Liban, etc. La population qui ne croit plus en sa sécurité, agressions et assassinats en nette progression. Les politiques qui se livrent des combats fratricides dans les arènes des ambitions personnelles (entre deux gros mensonges). Le pouvoir d'achat, budget d'austérité sans précédent voté à l'assemblée nationale, validé et renforcé par le Sénat, l'emploi, la crise financière, la guerre commerciale qui menace avec les Etats Unis, **en bref, l'anxiété du futur ou la vie au quotidien**. Et ce ne sont pas les fulgurants (et inquiétants) progrès de l'IA (intelligence artificielle) qui vont calmer le stress (bien au contraire). La bonne nouvelle, c'est que la France, après avoir fait « **les fonds de tiroirs** » à retrouvé **100 M€** (milliards d'euros) pour financer en urgence, l'avancement du développement de l'IA (?). La course est bien lancée, pour la domination (des restes) du Monde de demain.

<https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=chanson%2c+The+end+of+the+Woord&mid=53C176715CB52CAD827E53C176715CB52CAD827E&FORM=VIRE>

CHARTRES VOTRE VILLE

#248 JANVIER 2025 | chartres.fr

À Chartres (28000), le maire/président d'agglomération, nous dévoile dans le N° #248 du magazine « **Votre Ville** » n'avoir que 3 (trois) priorités, **le reste ne le concerne pas (?)** (où peut-être, juste sa longue réflexion (dilemme), sur le fait d'adhérer (où pas) au parti LR (pour plaire et faire comme les « copains »). https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/en-eure-et-loir-qui-sont-les-tenors-politiques-qui-soutiennent-la-candidature-de-bruno-retailleau-a-la-presidence-des-republicains_14640539/

INTERVIEW

2025 : les trois priorités du maire Jean-Pierre Gorges

Des priorités très largement détaillées, en pages : 6 à 9, **vision apocalyptique de la ville !**

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/votre-ville/2025/votre-ville-248-janvier-magazine-chartres-ville.pdf



**« Il faut concentrer
nos moyens sur
la réhabilitation
des jardins de
l'Évêché. »**

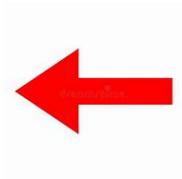
À commencer par la N° **1**, » **le jardin de l'évêché**« , resté des années en décrépitudes, qui subitement et contre toute attente, à l'attention et les faveurs du maire, qui se doit, rappelons-le, de tenir ses engagements à l'égard des **sociétés de BTP**, partenaires de la ville et de l'agglomération ! (fournir des chantiers), comme la construction d'un parking **PAYANT** sous le jardin [...]



Construire également un nouveau parking, entièrement... **PAYANT** en lieu et place de l'actuel centre de recrutement de l'armée, et l'un des fiefs (pour le moment) de la **Société Eiffage** (place Saint Pierres), **mis à disposition de cette dernière, gracieusement** par la mairie, en supprimant aux élèves, le square du lycée Marceau, et au plus grand mépris du code de la route et interdictions locales. Les « phantasmes » de l'édile, passent encore avant le bien-être des enfants et adolescents (question, d'habitudes à Chartres) !



AVANT :



APRÈS :



Après cette promotion **GRATUITE**, pour les « **projets de la ville** » (et personnels), **MédiaChartres** va continuer ses investigations.

Sylvie Muller

MENSONGES/RÉALITÉ !

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Alors qu'un énième premier ministre, se réjouit d'avoir fait passer le **budget de fonctionnement 2025, pour la France (?)** **MédiaChartres** médite encore, sur ce tour de « passe-passe » réalisé avec, et grâce à des compromis [...] et des promesses à tour de bras.



enfumage !



Une première étape dans le futur grand plan d'austérité, qui se profile à l'horizon.

Une question subsiste, comment en sommes nous arrivé là, et une deuxième (plus intéressante), **ou est passé l'argent ?**

MédiaChartres apporte des réponses, pour comprendre !



Et pour mieux assimiler, regardez, et SURTOUT écoutez attentivement, Analyses et témoignages :

<https://www.youtube.com/watch?v=hcKZ6lXvy-I>

Pour les septiques ou adeptes de la « théorie du complot », un petit retour sur une page de notre histoire. Et les

similitudes incontestables et glaciales, avec le présent (et l'avenir, proche).

– Face au spectacle dramatique de la dette publique, tout se passe comme si ce problème, parce qu'il est d'actualité serait inédit. A tel point que les solutions proposées à longueur de discours – **moins de dépenses et/ou plus de recettes** – paraissent novatrices et évidentes.

Or quiconque s'intéresse à l'Histoire ne peut qu'être stupéfait par la similarité des discours d'aujourd'hui et d'hier, en particulier si l'on étudie la dette de la Première guerre mondiale.

D'emblée, il ne s'agit pas de céder à la facilité de dire que l'Histoire se répète (quoique). Ce sont les acteurs de l'Etat qui se répètent. Utilisant les mêmes concepts, ils proposent les mêmes solutions. Seulement, ces mêmes solutions ont conduit à transformer la comédie de la dette publique des années 20 en tragédie des démocraties des années 30.

Après la guerre, la dette publique intérieure est de 178 milliards de francs pour un budget normal de 5 milliards de francs en 1914. Le Gouverneur de la Banque de France pose le problème dans des termes qui n'ont depuis pas varié : « *Le retour à [l'] équilibre a pour condition première le remboursement de la dette de l'Etat, remboursement qui dépend lui-même et d'une stricte économie dans les dépenses publiques et de l'effort du pays pour fournir au Trésor des ressources suffisantes* ». Partant, le Bloc national peut se faire élire en 1920 avec pour programme « *Assainissement des finances publiques, lutte contre le gaspillage, limitation de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, simplification des rouages, suppression des emplois inutiles* ». La comédie de la dette publique peut commencer.

Lorsqu'il est question de dépenses, « **il y a trop de fonctionnaires** » (E. Brousse, ch. des députés, 14/12/21). Un

sénateur dit : « **une politique qui tend à réaliser dans les services publics les économies nécessaires je l'appellerai une politique de réformes.** » (20/05/20).

Concernant les impôts : « *le système fiscal doit être fonction du système économique. Vouloir faire l'inverse, c'est compromettre le développement du pays, c'est arrêter dans leur essor toutes les initiatives de production* » écrit un ministre des finances.

La dette est telle que le Bloc national ne parvient pas à régler le problème. Lorsque la dette occupe la moitié du budget de l'Etat, la réduction des dépenses pour la soutenir impliquerait un hara-kiri étatique. Pour autant, la comédie de la dette mène à une crise de la vie chère qui permettra à la Gauche conduite par Herriot de se faire élire.

Par souci de crédibilité, la Gauche ne remet pas en cause le texte de la comédie qui s'est jouée depuis 1920. Herriot dit « *il nous faudra inspirer la confiance, montrer que nous en sommes dignes, montrer que des hommes comme nous, des républicains de gauche sont de bons administrateurs, nous devons appliquer les principes sans lesquels il n'y a pas d'Etat solide, et, en particulier, le principe de l'équilibre budgétaire* ».

Et la comédie pourra se rejouer en dépit de l'alternance politique : « « *Nous voici engagés dans un débat dont dépend l'avenir des finances françaises* » (28/01/26) « *Pour qu'[un patron] ait cette confiance, il ne faut pas le décourager par des impôts excessifs* ». (30/01/26).

Là encore, la dette est telle que l'issue de la comédie ne peut mathématiquement pas être résolue par la réduction des dépenses ou l'augmentation des impôts. Mais au lieu de remettre en question les solutions classiques, les acteurs doutent de l'institution parlementaire. **Si le Parlement n'arrive pas à résoudre le problème de la dette, le problème**

c'est le Parlement. Un comité de spécialistes propose ce que l'un d'eux nomme lui-même une « **dictature financière** » (E. Moreau).

Poincaré finira par obtenir les pleins pouvoirs en matière financière en 1926. Il signera plus de 80 décrets en moins de 4 mois. On peut sourire de certains : « *La situation financière commande, dans tous les domaines, les plus rigoureuses économies. Or, les brigades de gendarmerie à cheval sont d'un entretien coûteux et, dans beaucoup de cas, le gendarme à bicyclette peut remplacer sans inconvénient, le gendarme à cheval* » (17/09/26). D'autres sont saisissants tant ils transforment le rôle économique de l'Etat. Le sous-préfet doit ainsi devenir un « *animateur* » pour faire « *l'inventaire nécessaire des ressources économiques* » en « *promouvant l'organisation et la création des industries* » (10/09/26).

Ces mesures ne suffiront encore pas, pour les mêmes raisons. Mais au passage, l'institution parlementaire, et à travers elle la démocratie représentative en est ressortie singulièrement affaiblie.

Malgré l'autoritarisme des décrets, Poincaré ne résout pas le problème avec les méthodes qui avaient été appliquées aveuglement depuis 1920. Ce n'est qu'au bord du gouffre monétaire qu'il finit par accepter que la dette ne pourra pas être payée. Par la loi du 25 juin 1928, 80% de la dette est effacée en divisant la valeur du franc par 5. C'est le miracle Poincaré.

Malgré cette issue, les dix années du joug de la dette avaient tant acculé la société française dans la vie chère et remis en cause les cadres démocratiques au nom des nécessités économiques, que les années 30 pouvaient commencer.

Une courte leçon en forme de souvenir s'impose : les pleins pouvoirs ont d'abord été accordés en France pour des raisons budgétaires. La crise de la dette publique des années 20 a

préparé la crise de la démocratie des années 30, en plongeant l'Europe dans l'abîme des années 40.



https://fr.wikipedia.org/wiki/Responsabilit%C3%A9_de_la_France_dans_la_Grande_D%C3%A9pression

Pour aller plus loin : (pour les plus septiques).

En DVD :

LES SECRETS
DE LA FINANCE MONDIALE

L'argent dette

"Le système bancaire moderne fabrique de l'argent à partir de rien.
Ce processus est sans doute le tour de passe-passe le plus étrange jamais inventé."
Josiah Stamp, directeur de la Banque d'Angleterre de 1929 à 1941

LD-50
1997

"Tout le monde devrait voir ce film."
David Horton, auteur de *When corporations rule the World*.

"Le meilleur matériel éducatif à ce jour sur le système bancaire mondial."
Alan Tschetter, enseignant indépendant.

"Le processus par lequel les banques créent de l'argent
est si simple que l'esprit résiste à y croire."
John Kenneth Galbraith, économiste.

L'argent dette

La dette des gouvernements, des entreprises et des ménages
a atteint des proportions astronomiques.
D'où vient tout cet argent ?
Comment peut-il y avoir tant d'argent à prêter ?
La réponse est simple : IL N'Y EN A PAS !

C'EST LA DETTE QUI CRÉE L'ARGENT.

Si tout ceci vous laisse perplexe, rassurez-vous. Très peu de gens comprennent ce système, même si nous sommes tous touchés. Ce long métrage d'animation, dynamique, pédagogique et divertissant va vous expliquer, de manière compréhensible par tous, les effets magiques et pervers du système actuel d'argent-dette. Un film indispensable pour comprendre les sources de la crise mondiale !

Format : DVD
Langue : Français - Son : Stéréo

3-530941-037218

TOUS PUBLIC

www.spring.fr



Question de **MédiaChartres**.

Allons nous revivre, un siècle plus tard, le même épisode (genre, film « **Un jour sans fin** ») ?

- La politique c'est comme la mode, un éternel recommencement, rien ne change vraiment -

Martine Leroy

INONDATION (S)



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.



Le précédent article de [MédiaChartres](#), avait-il des relents de prémonitions ?

<https://mediachartres.fr/2025/01/27/armageddon/>

Dans le monde d'aujourd'hui, dominé par une actualité « **blues** », « ensauvagement de la jeune génération, déserts médicaux, individualisme chronique de la population, justice/police en pleine déconfiture, politiciens à la ramasse, etc »

Le climat du « bien vivre » se délite au quotidien de plus en plus vite, certains évitent d'en faire « **écho » (?)**

Le climat, c'est aussi celui du temps, des intempéries à répétitions qui bouleversent la vie de milliers de personnes.

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/eboulement-en-savoie-1-500-naufrages-de-la-route-heberges-cette-nuit-laces-aux-stations-de-ski-encore-complique-02-02-2025-QAS4YZ5JCVCYVCSHCAS7UWV5FU.php>

https://actu.fr/planete/climat/cruces-historiques-pourquoi-ces-inondations-records-en-france-sont-liees-au-changement-climatique_62181129.html

Dans l'agglomération de Chartres, elles sont bien réelles et visibles:



MédiaChartres



28/01/2025



28/01/2025



28/01/2025



Les pouvoirs publics se disent impuissants, il existe pourtant de possibles solutions :

[https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/280125/eric-daniel-l-acombe-urbaniste-n-arrete-pas-une-inondation-s-y-adapte?utm_source=quotidienne-20250128-190913&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-\[QUOTIDIENNE\]-quotidienne-20250128-190913&M_BT=1654172231343](https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/280125/eric-daniel-l-acombe-urbaniste-n-arrete-pas-une-inondation-s-y-adapte?utm_source=quotidienne-20250128-190913&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-quotidienne-20250128-190913&M_BT=1654172231343)

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/cruces-il-faut-aprendre-a-vivre-avec-l-inondation-souligne-un-architecte-et-urbaniste-7493990>

Le coût de la vie depuis le 1er février : https://actu.fr/economie/tabac-epargne-prix-de-l-electricite-autoroutes-tout-ce-qui-change-au-1er-fevrier-2025_62163569.html

Les licenciements à venir, la Banque de France estime par ailleurs que 143 000 emplois pourraient disparaître en 2025, principalement dans les secteurs industriels et les services à faible valeur ajoutée.

<https://www.economiamatin.fr/chomage-augmentation-emploi-france-crise-2025>

Local : https://www.lechorepublicain.fr/luce-28110/economie/34-emplois-menaces-par-le-projet-de-fermeture-d-un-site-industriel-d-hydro-a-luce_14632765/

Enfants en danger : l'État rappelé à l'ordre par le Défenseur des droits : du 29/01/2025

<https://www.defenseurdesdroits.fr/protection-de-lenfance-808>

https://www.mediapart.fr/journal/france/290125/enfants-en-danger-l-etat-rappelle-l-ordre-par-le-defenseur-des-droits?utm_source=quotidienne-20250129-200606&utm_medium=email

[&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtr=EREC-83-\[QUOTIDIENNE\]-quotidienne-20250129-200606&M_BT=1654172231343](#)



Une où deux petites (et dernières) « bonnes nouvelles », pour la route... **et celles-ci -ci sont de taille !**

https://actu.fr/sciences-technologie/un-asteroide-gros-comme-un-terrain-de-foot-pourrait-frapper-la-terre-pourquoi-2024-yr4-inquiete_62181487.html

https://actu.fr/monde/horloge-de-l-apocalypse-avec-donald-trump-l-humanite-n-a-jamais-ete-aussi-pres-de-la-catastrophe_62179957.html





Dans la course à la gouvernance du monde, l'IA est largement en tête, et la guerre fait rage, faisant des perdants (pour 600 Md- milliards de dollars- en une seule journée), la suite promet d'être « spectaculaire » :

https://www.abcbourse.com/marches/nvidia%E2%80%AF-un-crash-boursier-historique-a-cause-de-deepseek_654679

Après ce flot d'informations, **MédiaChartres** maintient le cap, sur la vision de l'avenir du monde, de Chartres et de l'agglomération.



Noël Lechable